

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2172

Artikel: Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique : l'offre de médicaments et l'orientation de la recherche sous la loupe de Denknetz

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quant aux noms de candidats possibles venant de Neuchâtel ou de Genève, où Pierre Maudet préférerait sans doute avoir cultivé son format et son image pour une échéance plus lointaine, ils figurent sur une liste trop longue pour s'avérer utile.

Bien entendu, l'élection partielle unique au Conseil fédéral comporte une rigidité supplémentaire.

Il y aurait bien un moyen de mieux respecter l'impératif de cohésion nationale, laquelle postule une certaine représentativité des régions linguistiques et sociogéographiques – surtout dans un pays fédéraliste. Le plus simple serait d'élargir enfin le Conseil fédéral au lieu d'en rester au cabinet ministériel sans doute le plus restreint du monde. Mais le

septuor gouvernemental et l'Assemblée qui l'élit tiennent à un effectif [inchangé depuis 1848](#), année de l'instauration de la Suisse moderne. Et cela malgré la multiplication des tâches attribuées à la Confédération au fil des révisions constitutionnelles.

En réalité, toutes les tentatives visant à passer modestement à neuf élus à l'exécutif fédéral ont échoué, la dernière fois en 2016 suite à une proposition émanant de la commission des institutions politiques du Conseil national, soucieuse d'une [représentation équitable](#) des communautés linguistiques au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'y est opposé avec fermeté et succès.

Officiellement pour préserver la solidité du collège et pour éviter une [«atomisation départementale»](#), comme il

l'indique dans la conclusion de son rapport. Mais sans doute aussi par l'effet d'une volonté, inattendue et quasiment paradoxale en Suisse, de concentrer le pouvoir, réservé à un groupe qu'il ne faut pas élargir parce qu'en son sein *«il y aurait [davantage de relations entre les départements, donc de travail.](#)»*

Ainsi donc, la crainte de problèmes structurels et de fonctionnement l'emporte sur l'impératif politique d'une représentation équitable des communautés s'exprimant dans les différentes langues nationales. S'y ajoute peut-être, dans un double souci d'économie et d'efficacité, le malicieux désir de la Confédération de donner une leçon de modestie à la municipalité de Zurich, le seul exécutif de Suisse qui compte neuf membres à plein temps.

Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique

L'offre de médicaments et l'orientation de la recherche sous la loupe de Denknetz

Jean-Daniel Delley - 22 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31791>

L'industrie pharmaceutique représente sans conteste un fleuron de l'économie helvétique. Mais un fleuron toxique, comme le qualifie un groupe de travail de [Denknetz](#), le réseau de réflexion de la gauche suisse.

La Suisse abrite deux des cinq géants de l'industrie pharmaceutique. La branche

caracole en tête des exportations et comble le fléchissement occasionnel de l'horlogerie. Elle fournit plus de 40'000 emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. De par son rôle dans la santé publique, elle jouit d'une [bonne réputation](#). Et ses actions se doivent de figurer dans un portefeuille bien géré.

Le caractère modéré des critiques auxquelles doit faire face cette industrie n'a donc rien d'étonnant. Les aménagements fiscaux en sa faveur prévus dans la réforme de l'imposition des entreprises – déductions de 150% des dépenses de recherche du bénéfice imposable – illustrent la bienveillance traditionnelle du monde politique à l'égard

des pharmaceutiques.

L'analyse critique de Denknetz vient opportunément troubler cette image positive. Les pharmas constituent une puissance économique et financière obéissant à ses propres règles. Il n'est que de penser aux scandales récurrents qui les touchent - corruption, tromperies en tous genres - et qui leur valent des [amendes colossales](#). A croire que ces dérives font partie intégrante de leur modèle d'affaires. Sans parler de la délocalisation des tests cliniques dans des pays peu regardants sur la protection des patients, dont Public Eye (Déclaration de Berne) [documente](#) sans relâche les effets néfastes.

Le groupe de travail de Denknetz a concentré son attention sur deux questions propres à interroger le rôle de l'industrie pharmaceutique en matière de santé publique.

- l'offre de médicaments correspond-elle aux besoins des patients ou certains d'entre eux sont-ils privés des thérapies les plus efficaces ?
- les dépenses pour la recherche et le développement (R&D) sont-elles affectées de manière optimale ou existe-t-il des incitations à ne pas poursuivre cet optimum?

La première question renvoie aux prix des médicaments. Le Sovaldi du laboratoire américain Gilead a fait la une de la presse ces derniers mois.

Ce médicament pour le traitement de l'hépatite C est efficace et présente peu d'effets secondaires. Sur le marché suisse, une thérapie coûte 50'000 francs, alors que le coût de production ne dépasse pas 340 francs. En conséquence, l'Office fédéral de la santé publique en a d'abord limité le remboursement aux patients au stade avancé de la maladie, le concédant ensuite dès le diagnostic posé aux patients présentant un risque particulier de contamination du virus.

En cause, le droit des brevets qui place une entreprise en situation de monopole durant 8 à 10 ans à partir de la mise sur le marché du médicament, qui la pousse à maximiser ses bénéfices durant cette période. La santé se trouve ainsi prise en otage par des taux de profit exorbitants.

Pour garantir le droit à des soins de qualité, l'Etat se doit de réglementer le prix de vente des médicaments en tenant compte des coûts effectifs de R&D de l'entreprise et des coûts de production. Ce qui impliquerait une transparence de ces coûts, aujourd'hui très lacunaire. Cette intervention est d'autant plus légitime que le secteur public assume l'essentiel du financement de la recherche fondamentale permettant d'aboutir à un médicament. A titre d'exemple, dans le cas de l'anti-cancéreux Glivec de Novartis, les institutions publiques ont assuré 90% des coûts de la recherche préclinique.

Mais comme la recherche clinique est aux mains des pharmas, ces dernières décident seules de la poursuite du développement. D'où la deuxième question. L'intérêt économique pousse les pharmas à privilégier les produits destinés à des marchés intéressants, ces *blockbusters* qui génèrent un chiffre d'affaires annuel supérieur à un milliard de francs.

Le groupe de travail mentionne le relatif [désintérêt](#) pour le développement de nouveaux antibiotiques, pourtant rendus indispensables par la résistance croissante des bactéries. Ces thérapies de courte durée ne permettent pas d'engranger les bénéfices que garantissent les traitements anti-cancéreux plus longs et plus coûteux. De même, les maladies répandues dans le tiers-monde et qui touchent un grand nombre de personnes ne suscitent pas les mêmes efforts de recherche et de développement que les *blockbusters*. Enfin les traitements alternatifs basés plus sur des changements de comportement que sur des médicaments ou qui ne génèrent que peu de profits restent les parents pauvres de la recherche.

Pour contrer ces biais qui conduisent à produire en priorité des médicaments dont la commercialisation est économiquement profitable et à négliger les besoins sanitaires du plus grand nombre, le groupe de travail suggère la création d'un

véritable service public de la recherche et du développement pharmaceutiques. Ce service, complémentaire et concurrent des entreprises privées, veillerait à affecter des ressources de recherche en fonction des besoins de la population, à diffuser librement ses résultats et à produire des médicaments que le secteur privé néglige d'offrir.

Ce service public agirait à la fois localement et globalement. Ainsi la R&D prendrait en compte les besoins de toutes les régions du globe. Toutes les institutions à but non lucratif bénéficieraient de ses résultats. Avec l'objectif de créer un acteur transnational de poids, capable de briser la logique mercantiliste qui domine aujourd'hui le secteur de la santé.

L'analyse de Denknetz met en lumière les contradictions entre respect des droits humains, règles du commerce, droit de la propriété intellectuelle et objectifs de santé publique. Par contre les propositions du groupe de travail, en particulier la création de cet acteur transnational capable de tenir tête aux entreprises privées, volent un peu trop haut pour façonner concrètement la politique sanitaire. Et la concurrence entre cet acteur et le secteur privé risquerait fort de conduire à la prise en charge des coûts par le premier - tout ce qui n'est pas rentable - et à la captation des profits par le second.

Les droits nationaux comme le droit international offrent déjà des possibilités d'atténuer les contradictions évoquées par Denknetz. Le récent [rapport](#) de

la commission des Nations unies sur l'accès aux médicaments les évoquent: notamment l'application beaucoup plus stricte des législations sur les brevets qui ne devraient protéger que les véritables innovations; l'utilisation plus intensive de la flexibilité prévue par les accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle et de la [licence obligatoire](#). Le rapport évoque également le rôle des institutions publiques de recherche dans l'établissement des priorités de santé publique et la libre disposition de leurs résultats.

Bref, avant de rêver à l'étatisation de l'industrie pharmaceutique comme solution miracle, il y a beaucoup à faire pour mettre en œuvre efficacement et améliorer les règles existantes.

Institutions sportives en Suisse: une critique difficile

Le CIO est à Lausanne, mais ce n'est pas la presse romande qui en parle le mieux

Jacques Guyaz - 19 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31784>

Réuni à Lausanne, le [CIO](#) a donc décidé d'attribuer en une seule fois les Jeux olympiques d'été de 2024 et 2028. Les deux seules villes candidates, Paris et Los Angeles, ont été confirmées. Il reste maintenant à déterminer laquelle des deux organisera les JO en premier, dans tout juste sept ans.

En réalité, la décision était

cousue de fil blanc et le déplacement très remarqué d'Emmanuel Macron à Lausanne pour soutenir la candidature de Paris était une opération de marketing sans grande influence sur le choix final.

Il est en effet quasiment acquis que Paris sera la ville-hôte en 2024, histoire de célébrer le

centenaire de la première organisation des Jeux dans la capitale française en 1924. Los Angeles se chargera de ceux de 2028 avec, semble-t-il, une contribution financière du CIO substantiellement plus élevée que celle dont bénéficiera Paris. En bref, un ensemble de non-décisions bien mises en scène pour le grand public.